



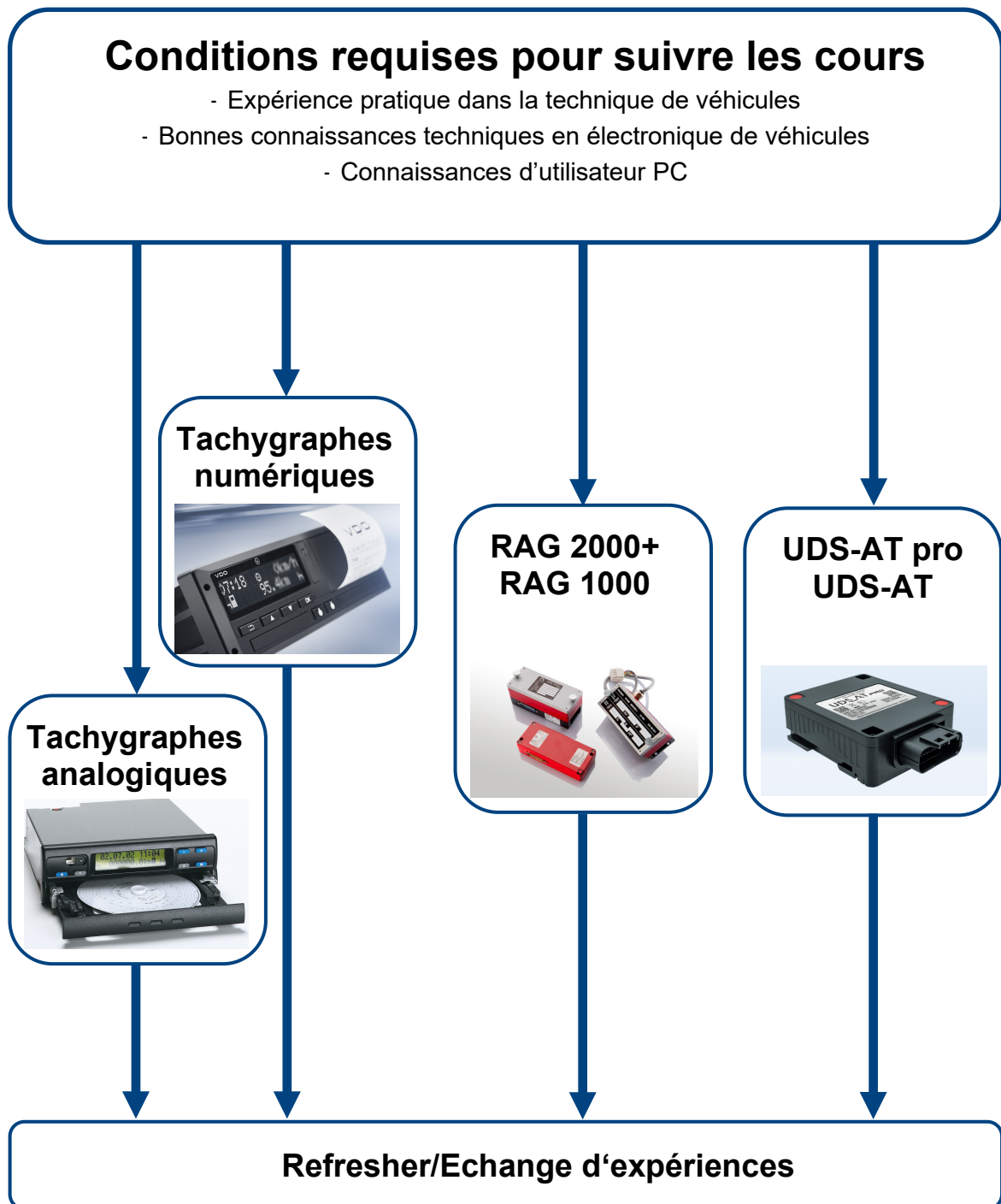
Département équipement de véhicules

Description des cours

1.	Plan de formation / description des cours	4
2.	Tachygraphes numériques (selon l'art 101 OETV)	5
2.1.	Objectif du cours	5
2.2.	Contenu du cours	5
2.3.	Participants.....	5
2.4.	Méthode	5
2.5.	Conditions requises.....	5
2.6.	Durée.....	5
3.	Tachygraphes analogiques (selon l'art 101 OETV).....	6
3.1.	Objectif du cours	6
3.2.	Contenu du cours	6
3.3.	Participants.....	6
3.4.	Méthode	6
3.5.	Conditions requises.....	6
3.6.	Durée.....	6
4.	RAG2000+ / RAG1000	7
4.1.	Objectif de cours	7
4.2.	Contenu du cours	7
4.3.	Participants.....	7
4.4.	Méthode	7
4.5.	Conditions requises.....	7
4.6.	Durée.....	7
5.	UDS-ATPRO / UDS-AT	8
5.1.	Objectif du cours	8
5.2.	Contenu du cours	8
5.3.	Participants.....	8
5.4.	Méthode	8
5.5.	Conditions requises.....	8
5.6.	Durée.....	8
6.	Formation complémentaire sur les tachygraphes GENII.....	9
6.1.	Objectif du cours	9
6.2.	Contenu du cours	9
6.3.	Participants.....	9
6.4.	Méthode	9
6.5.	Conditions requises.....	9

6.6.	Durée.....	9
7.	Refresher – Echange d'expériences	10
7.1.	Objectif du cours	10
7.2.	Contenu du cours	10
7.3.	Participants.....	10
7.4.	Méthode	10
7.5.	Conditions requises.....	10
7.6.	Durée.....	10
8.	Conditions de participation et cours	11
8.1.	Généralités	11
8.2.	Conditions de participation.....	11
8.3.	Inscription	11
8.4.	Prix des cours.....	11
8.5.	Annulation et facturation	11
8.6.	Modifications de dates.....	11
8.7.	Changement dans le programme de cours.....	11
8.8.	Garantie, responsabilité	11
8.9.	Droit d'auteur, responsabilité	11
8.10.	Juridiction compétente	11

1. Plan de formation / description des cours



2. Tachygraphes numériques (selon l'art 101 OETV)

2.1. Objectif du cours

Ce cours vous permet d'acquérir toutes les connaissances nécessaires à l'installation et au contrôle qualifiés d'installations de tachygraphes numériques. La participation réussie au cours vous autorise à réceptionner des installations tachygraphes conformément à l'art. 100 de l'OETV, dans le cadre des prescriptions légales.

2.2. Contenu du cours

- Aperçu du système
- DTCO-Gen I, DTCO-Gen II
- Utilisation
- Programmation et contrôle
- Analyse des erreurs
- Installation des systèmes
- Mise en service
- Rédaction du rapport d'inspection
- Interfaces et maintenance
- Contrôle du limiteur de vitesse et la loi

2.3. Participants

Les collaborateurs d'ateliers qui sont en possession d'une autorisation de l'OFDF (Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières) pour effectuer le contrôle selon l'art. 101 de l'OETV.

2.4. Méthode

Exposé et travaux pratiques alternés. Les exercices pratiques sont réalisés en groupes de travail sur des tachygraphes et sur le véhicule. 8 participants maximum par cours.

2.5. Conditions requises

Expérience pratique dans le domaine de la technique des poids lourds et connaissances de base en électronique automobile. Tous les participants reçoivent, avec la confirmation du cours, des documents de préparation qu'ils doivent apporter au début du cours.

2.6. Durée

2 jours, de 08h30 à 16h45.

3. Tachygraphes analogiques (selon l'art 101 OETV)

3.1. Objectif du cours

Ce cours vous permet d'acquérir toutes les connaissances nécessaires à l'installation et au contrôle qualifiés d'installations de tachygraphes analogiques. La participation réussie au cours vous autorise à réceptionner des installations tachygraphes conformément à l'art. 100 de l'OETV, dans le cadre des prescriptions légales.

3.2. Contenu du cours

- Structure et fonctionnement des tachygraphes analogiques
- Disques de diagramme (variantes, enregistrements, manipulation et évaluation)
- Bases légales
- Utilisation des instruments de mesure et de contrôle
- Instructions d'installation
- Déroulement de l'examen
- Installation, mise en service, contrôle complet
- Plombage de l'installation du tachygraphe

3.3. Participants

Les collaborateurs d'ateliers qui sont en possession d'une autorisation de l'OFDF (Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières) pour effectuer le contrôle selon l'art. 101 de l'OETV.

3.4. Méthode

Exposé et travaux pratiques alternés. Les exercices pratiques sont réalisés en groupes de travail sur des tachygraphes et sur le véhicule. 8 participants maximum par cours.

3.5. Conditions requises

Expérience pratique dans le domaine de la technique des poids lourds et connaissances de base en électronique automobile. Tous les participants reçoivent, avec la confirmation du cours, des documents de préparation qu'ils doivent apporter au début du cours.

3.6. Durée

1 jours, de 08h30 à 16h45.

4. RAG2000+ / RAG1000

4.1. Objectif de cours

Vous connaissez tous les composants liés au système ainsi que leur structure et leur fonction. Vous maîtrisez l'installation, le paramétrage, le contrôle et la localisation des défauts avec l'appareil de test/logiciel RAG. Les participants effectuent tous les travaux conformément à l'art. 102 de l'OETV.

4.2. Contenu du cours

- Aperçu des produits
- Structure et fonction des enregistreurs de fin de parcours
- Bases légales / Art. 102 de l'OETV
- Installation des enregistreurs de fin de parcours (RAG)
- Utilisation
- Mise en service
- Programmation et contrôle
- Etablissement des rapports de contrôle
- Analyse des erreurs
- Maintenance

4.3. Participants

Les collaborateurs d'ateliers qui effectuent le contrôle selon l'art. 102 de l'OETV

4.4. Méthode

Exposé et travaux pratiques alternés. Les exercices pratiques sont réalisés en conditions réelles par groupe de deux personnes sur des simulateurs RAG. 8 participants maximum par cours.

4.5. Conditions requises

Expérience pratique dans le domaine de la technique automobile et connaissances de base en électronique automobile.

4.6. Durée

1 jour, de 08h30 à 16h45

5. UDS-AT_{PRO} / UDS-AT

5.1. Objectif du cours

Vous connaissez tous les composants liés au système ainsi que leur structure et leur fonction. Vous maîtrisez l'installation, le paramétrage, le contrôle et la localisation des erreurs avec le logiciel UDS Service. Les participants effectuent tous les travaux conformément à l'art. 102 de l'OETV.

5.2. Contenu du cours

- Aperçu du produit
- Structure et fonction de l'enregistreur de données d'accident (UDS)
- Bases légales / Art. 102 de l'OETV
- Installation de l'enregistreur de données d'accident (UDS)
- Utilisation
- Mise en service
- Programmation et contrôle
- Etablissement des rapports de contrôle
- Analyse des erreurs
- Maintenance

5.3. Participants

Les collaborateurs d'ateliers qui effectuent le contrôle selon l'art. 102 de l'OETV.

5.4. Méthode

Exposé et travaux pratiques alternés. Les exercices pratiques sont réalisés en conditions réelles par groupe de deux personnes sur des simulateurs UDS. 8 participants maximum par cours.

5.5. Conditions requises

Expérience pratique dans le domaine de la technique automobile et connaissances de base en électronique automobile.

5.6. Durée

1 jour, de 08h30 à 16h45

6. Formation complémentaire sur les tachygraphes GENII

6.1. Objectif du cours

Cette formation vous permet d'acquérir toutes les compétences nécessaires à la réalisation d'un contrôle qualifié des tachygraphes numériques smart GENII selon l'OETV. Vous maîtrisez l'installation sans erreur ainsi que le paramétrage avec les systèmes de diagnostic de service. Vous rédigez des rapports de contrôle de manière efficace.

6.2. Contenu du cours

- Base légale et aperçu des produits
- Installation des tachygraphes et mise en service
- Contrôle GNSS OS-NMA
- Contrôle Bluetooth
- Capteur supplémentaire pour la détection de mouvement / 3 signaux de mouvement (capteur gyroscopique)
- Localisation des erreurs
- Création de rapports de contrôle

6.3. Participants

Les collaborateurs d'ateliers qui sont en possession d'une autorisation de l'OFDF (Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières) pour effectuer le contrôle selon l'art 100 de l'OETV.

6.4. Méthode

Exposé et travaux pratiques alternent. Les exercices pratiques sont réalisés en groupe de travail unique sur des tachygraphes proches de la réalité. Maximum 8 participants par cours.

6.5. Conditions requises

- Cours de perfectionnement selon l'art 100 de l'OETV
- Expérience pratique dans le domaine de la technique automobile
- Connaissances de base en électronique
- Expérience pratique avec des installations DTCO antérieurs

6.6. Durée

1 jour, de 08h30 à 16h45

7. Refresher – Echange d'expériences

7.1. Objectif du cours

Après avoir suivi le cours avec succès, les participants connaissent la structure et le mode de fonctionnement des appareils et des systèmes. Ils maîtrisent l'installation sans erreur ainsi que le paramétrage avec les systèmes de diagnostic de service. Ils établissent des rapports de contrôle de manière efficiente.

7.2. Contenu du cours

- Aperçu des produits
- Installation des tachygraphes
- Mise en service
- Utilisation
- Localisation des erreurs
- Interfaces de diagnostic
- Création de rapports de contrôle

7.3. Participants

Les collaborateurs d'ateliers qui sont en possession d'une autorisation de l'OFDF (Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières) pour effectuer le contrôle selon l'art 100 de l'OETV.

7.4. Méthode

Exposé et travaux pratiques alternés. Les exercices pratiques sont réalisés par groupe de deux personnes sur des tachygraphes en conditions réelles. 8 participants maximum par cours.

7.5. Conditions requises

- Cours de perfectionnement selon l'art 100 de l'OETV
- Expérience pratique dans le domaine de la technique automobile
- Connaissances de base en électronique
- Expérience pratique avec des installations DTCO

7.6. Durée

1 jour, de 08h30 à 16h45

8. Conditions de participation et cours

8.1. Généralités

Les conditions de participation suivantes s'appliquent entre Mobatime SA, ci-après dénommé MT et les participants aux cours de MT, ci-après dénommés clients.

8.2. Conditions de participation

Pour une formation efficace pour l'ensemble des participants du cours, il est nécessaire que chacun remplisse les conditions requises mentionnées dans les descriptions de cours.

8.3. Inscription

Les inscriptions sont acceptées par MT par écrit ou par téléphone. MT confirme chaque inscription par écrit. Cette confirmation rend la participation au cours correspondant obligatoire.

8.4. Prix des cours

Les prix des formations indiquées dans les descriptions actuelles des cours s'appliquent, hors TVA. Ces prix comprennent – sauf mention contraire – les supports de formation et les repas.

8.5. Annulation et facturation

En cas de désistement, nous vous prions d'annuler votre inscription dans les délais impartis. Les annulations sont sans frais pour les clients si elles parviennent à MT au plus tard 10 jours ouvrable avant le début du cours. Le prix du cours est également facturé à ce moment-là. En cas d'annulation après délai ou de non-participation, MT a droit aux frais de cours convenu.

8.6. Modifications de dates

Pour des raisons d'organisation, MT a le droit d'annuler ou de reporter des dates de cours. Dans ce cas, les paiements déjà effectués sont remboursés au client. Il n'y a pas d'autres droits. Si le client le souhaite, MT essaiera de transférer l'inscription à une autre date ou à un autre lieu d'organisation.

8.7. Changement dans le programme de cours

MT organisera les formations conformément aux descriptions de cours respectives. Nous nous réservons le droit de procéder à des modifications telles que le changement des formateurs et l'actualisation du contenu des cours.

8.8. Garantie, responsabilité

Les formations et les exercices sont conçus de manière qu'un participant attentif et disposant des connaissances de base correspondantes atteigne l'objectif du cours. MT n'est pas responsable de la réussite de la formation.

8.9. Droit d'auteur, responsabilité

Tous droits de reproductions et de réimpressions des documents de cours sont réservés par MT. Aucune reproduction – de quelque nature que ce soit – ne peut être effectuée sans l'accord écrit préalable de MT. Le client est responsable des dommages résultant d'une infraction.

8.10. Juridiction compétente

Le lieu d'exécution et le tribunal compétent sont Dübendorf.

Mobatime AG

Stettbachstrasse 5
8600 Dübendorf
Tel. +41 44 802 75 75
info-d@mobatime.ch

Mobatime SA

En Budron H 20
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. +41 21 654 33 50
info-f@mobatime.ch

www.mobatime.ch

